

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D027
CAMPING - Détection de réseaux

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la fin de la délégation de service public avec la société Family Camp, en date du 31 décembre 2024,

Vu le lancement de l'appel à candidature de la concession de délégation de service public, pour la gestion du camping à partir du 1er janvier 2025,

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2024 du camping,

Considérant qu'il est nécessaire de connaître l'emplacement des réseaux enterrés présents au camping du lac des Varennes, en vu de la nouvelle concession de délégation de service public

DECIDE

Article n° 1 : Le Cabinet LOISEAU, dont le siège social est situé à La Flèche - 1 bis, rue Gresset - est retenue pour la production des éléments suivants :

- La détection des réseaux,
- La réalisation d'un plan de masse du camping comprenant les voiries et bâtiments
- Un rapport d'analyse sur l'état du réseau principal d'assainissement

Article n° 2 : Le montant de cette prestation s'élève à 11 517.60€ hors taxes, soit 13 821.12€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 05/04/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

